

SÉANCE DU BUREAU DU 24 MARS 2022
DÉCISION N° 2022-037-DB

Date d'affichage : 31 mars 2022	Le vingt-quatre mars deux mille vingt deux à 17 heures quinze, les membres du bureau de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à l'Amphithéâtre Guigliani au siège de l'agglomération, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Maire de la Ville de Saumur, le seize mars deux mille vingt deux.
Nombre de membres : 52	Membres présents en séance : Jacky GOULET, Nicole MOISY, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Thomas GUILMET, Jean-Philippe RETIF, Didier ROUSSEAU, Yves BOUCHER, Gilles ROUSSILLAT, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Loïc BIDAULT, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Didier GUILLAUME, Pierre DELAMARE, Christian GALLE, Fabrice BARDY, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Sébastien CAILLEAU, Jacqueline TARDIVEL.
En exercice : 52	
Quorum : 27	
Présents : 33	
Excusé(s) : 19	
dont pouvoir(s) : 5	
Absent(s) :	
Nombre de votants : 38	
Secrétaire de séance : Alain BOURDIN	
	Excusé(s) : Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Anatole MICHAUD, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Astrid LELIEVRE, Béatrice BERTRAND, Armel FROGER, Armelle PONCET, Isabelle GRANDHOMME, Yann PILVEN DE SEVELLEC, Jeannick CANTIN, Eric LEFIEVRE, Benoît LEDOUX, Pierre DE BOUTRAY, Alain BOISSONNOT, Gilles TALLUAU, Sylvie BEILLARD.
	Dont excusé(s) ayant donné pouvoir : Sylvie PRISSET à Jérôme HARRAULT, Michel PATTEE à Jérôme HARRAULT, Astrid LELIEVRE à Jackie GOULET, Alain BOISSONNOT à Christian GALLE, Sylvie BEILLARD à Guy BERTIN

TZCLD – APPROBATION DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES ANNÉES 2022-2026 ENTRE DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Par délibération en date du 7 février 2019, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a affirmé la volonté d'être candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longué Durée sur son territoire.

En effet, pour la Communauté d'Agglomération, une telle démarche, doit permettre, sur le quartier prioritaire du Chemin Vert-Hauts Quartiers à Saumur et la commune de Montreuil Bellay, à des personnes privées d'emploi de retrouver par le travail leur dignité et une place dans la société et ainsi contribuer, en complémentarité des acteurs en lien avec l'insertion déjà en place, à faire reculer le taux de chômage en Saumurois.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la Loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » votée le 14 décembre 2020

Ainsi, la Communauté d'Agglomération a soutenu la création de l'association de préfiguration ; Association Territoire Zéro Chômeur Longué Durée en Saumurois en septembre 2019 en devenant membre de droit. Grâce au travail mené par ses membres et ses bénévoles, l'association a ainsi mobilisé et fédéré sur la commune de Montreuil Bellay et le quartier prioritaire de la Ville de Saumur un nombre significatif de personnes privées d'emploi pour les inciter à intégrer la démarche Territoire Zéro Chômeur Longué Durée.

Suite à la parution du décret le 1er juillet 2021 et à l'ouverture des candidatures en ligne, l'association de Préfiguration a déposé deux dossiers de candidature pour les territoires de Chemin Vert/Hauts-Quartiers à Saumur et de Montreuil-Bellay le 05/08/2021 avec pour objet la création d'une entreprise à but d'emploi (EBE) : ASURE - Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi - et la création de deux comités locaux pour l'Emploi, un pour Saumur (Chemin Vert et aux Quartiers) et un pour Montreuil Bellay.

Les comités locaux pour l'emploi ont notamment pour objet :

- de veiller à l'atteinte de l'exhaustivité des personnes privées d'emploi sur le territoire ciblé
- de veiller à la non concurrence des activités exercées par l'EBE - ASURE
- d'organiser les commissions territorialisées :
 - emploi : cette commission est chargée d'examiner l'éligibilité des personnes privées d'emploi amenées à intégrer l'EBE - ASURE
 - travaux utiles : cette commission examinera les projets d'activité amenées à être exercées par l'EBE au regard de leur non concurrence avec les activités déjà proposées par le secteur marchand ou non marchand.

Chaque comité est composé de représentants de partenaires de l'emploi, d'acteurs institutionnels, des structures de l'IAE, de l'EBE, d'associations, d'acteurs économiques et sont présidés par un élu de chaque collectivité concernée, le Maire ou son représentant.

L'entreprise à but d'emploi – ASURE est une entreprise associative de l'Économie Sociale et Solidaire localisée sur deux sites :

- un tiers-lieu de Montreuil-Bellay
- un des bâtiments de l'ancien site Altrex à Saumur (Chemin Vert).

La gouvernance de l'EBE s'établit comme suit :

- Président : Dominique Deloche
- Vice-Président : Jean-Michel Marchand
- Secrétaire : Jean-Pierre Bachowicz
- Trésorier : Guy Malbrunot

L'équipe de direction et d'encadrement a été recrutée. La Directrice de l'EBE est Sandra Penisson Dolbeau.

LES EFFECTIFS SALARIÉS (en ETP conventionnés)

	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
	2022	2023	2024	2025	2026
Saumur	16	24	35	47	59
Montreuil-Bellay	19	25	34	46	58
Total	35	50	69	93	117

L'expérimentation bénéficie de :

- La Contribution au Développement de l'Emploi, dont une part provient de l'État et une autre du département : 19028,10€ + 2854,22€ par ETP.
 - Le Fonds d'amorçage : 5 000€ par ETP créé,
- Le chiffre d'affaire doit permettre d'équilibrer le budget de l'EBE.

Dans le cadre de cette démarche, la Communauté d'Agglomération apporte son concours comme suit :

- par la mise à disposition de l'EBE d'une partie du site ex Altrex rue de la Torpille à Saumur, dans le cadre d'une location à tarif de location préférentiel de 3 € HT/m² par an pour la première année, 6 € HT/m² par an la seconde année, 9 € HT/m² par an la troisième année, puis 12 € HT/m² par an à partir de la quatrième année. Le tarif de location habituel de la Communauté d'Agglomération est fixé à 24 € HT/m² par an.
- à l'animation du Comité Local pour l'Emploi par la mise à disposition de personnel de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à raison :
 - d'un 0,5 ETP d'un poste de chargé de mission qui aura la mission de coordinatrice - chef de projet CLE(S)
 - d'un 0,25 ETP d'un poste de chargée de mission sur la partie identification des activités de l'EBE
 - d'un 0,25 ETP d'un poste d'assistante administrative pour assurer le suivi administratif

Considérant le soutien de la Communauté d'Agglomération à la création de l'association de préfiguration ; Association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée en Saumurois en septembre 2019 en devenant membre de droit.

Considérant le dépôt des deux dossiers de candidature pour les territoires de Chemin Vert/Hauts-Quartiers à Saumur et de Montreuil-Bellay le 05/08/2021 avec pour objet la création d'une entreprise à but d'emploi (EBE) : ASURE - Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi - et la création de deux comités locaux pour l'Emploi, un pour Saumur (Chemin Vert et aux Quartiers) et un pour Montreuil Bellay.

Considérant que dans le cadre de cette démarche, la Communauté d'Agglomération apporte son concours comme suit :

- par la mise à disposition de l'EBE d'une partie du site ex Altrex rue de la Torpille à Saumur, dans le cadre d'une location à tarif de location préférentiel de 3 € HT/m² par an pour la première année, 6 € HT/m² par an la seconde année, 9 € HT/m² par an la troisième année, puis 12 € HT/m² par an à partir de la quatrième année. Le tarif de location habituel de la Communauté d'Agglomération est fixé à 24 € HT/m² par an.
- à l'animation du Comité Local pour l'Emploi par la mise à disposition de personnel de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à raison :
 - d'un 0,5 ETP d'un poste de chargé de mission qui aura la mission de coordinatrice - chef de projet CLE(S)
 - d'un 0,25 ETP d'un poste de chargée de mission sur la partie identification des activités de l'EBE
 - d'un 0,25 ETP d'un poste d'assistante administrative pour assurer le suivi administratif

Considérant que les deux dossiers de candidature du territoire de Saumur Val de Loire que sont Montreuil-Bellay et Saumur (Quartier prioritaire Chemin Vert / Hauts Quartiers) ont été retenus et ont été habilités pour mener à bien l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » par arrêté du 10 février 2022 pour une durée de 5 ans.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention pluriannuelle années 2022-2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée et la collectivité de Montreuil-Bellay ;
- **D'APPROUVER** la convention pluriannuelle années 2022-2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée et la collectivité de Saumur ;
- **D'APPROUVER** la convention pluriannuelle années 2022-2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'EBE ASURE et la collectivité de Montreuil-Bellay ;
- **D'APPROUVER** la convention pluriannuelle années 2022-2026 entre l'Association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'EBE ASURE et la collectivité de Saumur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites convention et tous les actes qui peuvent être subséquents.

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la proposition à l'unanimité.

Résultat des votes : Pour : 37 – Contre : 1 - Abstention : 0

Date de transmission en sous-préfecture :	Pour le Bureau et pour extrait conforme Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Maire de la Ville de Saumur  Jackie GOULET
Date de réception en sous-préfecture :	
Insertion au Recueil des Actes Administratifs du 1 ^{er} semestre 2022	

Matière de l'acte	
-------------------	--